



Avenant n°2 au protocole ligne 1 Chacun prendra ses responsabilités...

Comme vous le savez l'avenant n°2 Ligne 1 a été signé le 26 décembre 2016 par l'UNSA, FO et la CFE-CGC, d'ailleurs ils ont fêté ça à coup de champagne avec la direction de la ligne(pour la petite histoire)...

Oui, dès le début la CGT a combattu cet avenant qui n'amenait rien de bon aux agents !!!

Et ce d'autant que, contrairement aux dires de la direction et de ses sbires, à aucun moment les agents n'ont voulu ces changements.

- Modification des horaires
- Modification des prises et fins de service
- Fin des 35 heures
- Mini prime pour accompagner le tout

Soit un texte rétrograde qui n'apporte pas aux agents et qui normalement ne devrait pas être soutenu par une organisation qui se dit syndicale.

C'est donc en toute logique que nos élus au CHSCT ont soumis au vote une expertise pour prendre toute la mesure des conséquences générées par cet avenant.

La CGT et les syndicats SUD et SATR ont voté pour, FO a voté contre et l'UNSA s'est abstenue en disant que, sans remettre en cause l'expertise, « les agents du service nuit étaient contents ! ».

Or, la direction de la ligne a affirmé sans cesse que la réorganisation émane d'une volonté de répondre aux demandes des agents de la ligne 1 et d'une question DP (UNSA) ! Tenter de nous faire croire qu'une question DP pourrait occasionner la mise en œuvre d'un protocole relève soit du mensonge, soit de l'humour, voire peut être des deux !!!

Rien n'est jamais perdu, alors participez aux HIS et faites connaître vos attentes et vos difficultés à vos élus CGT...



L'expertise a démontré que les salariés rencontrés ont, pour la majorité d'entre eux, exprimé **une défiance par rapport à ce projet** dont ils estiment **qu'il aura des effets négatifs** sur leurs conditions de travail et de souligner que sa légitimité est donc fortement contestée par les salariés.

Elle a également démontré **l'existence de risques psycho-sociaux et de mal être au travail** avec des conditions de travail qui vont indéniablement se détériorer (fatigue, prolongement de trajet et donc de travail, absentéisme, maladie, 15 mn sup pour la nuit, risque d'accident dû à la fatigue, manque de reconnaissance....).

Bien évidemment, la direction ne tient pas compte des préconisations du CHSCT et non des moindres.

A ce jour, la direction n'a toujours pas donné les adresses où les agents devront aller se garer !!!

Ce sera peut être la veille pour le lendemain ???? Alors la contestation gronde en ligne....

Sur le secteur Ouest un modèle 18 a été fait par les AE pour dire qu'ils étaient contre le fait de devoir aller au parking de concorde (dangereux et 15 mn de marche)...

Autant dire qu'on avance à l'aveugle...

Et si quelqu'un tombe, ce sera un agent !!!

Alors Messieurs , Mesdames les signataires, entendez la voix du terrain et retirez vos signatures !!!



CGT Métro - RER 85, rue Charlot 75003 Paris

Tél : 01 44 84 52 55 Int : 58 771 Fax : 01 44 78 53 48 Cgtmetro@ gmail.com

Retrouvez toutes les infos sur notre site: www.cgt-metro-rer.fr



Une nouvelle année qui commence c'est l'occasion de rejoindre la CGT et de défendre ses intérêts...

Cette année sera cruciale tant pour notre régime de retraite, notre statut, le contenu des métiers....

Alors pensez à vous en rejoignant la CGT !!!